

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	22.05.2013			DDTE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Commission "Police du commerce, établissements publics et tourisme"	Lié à: ad 13.002
Titre: Projet de loi sur la police du commerce (LPCom)	
Contenu:	
<p>Amendement de la commission</p> <p>Article 4, al. 1, let. m (remplace al. 2)</p> <p><i>m)</i> "boissons alcooliques", "boisson spiritueuse", "commerce de détail de boissons alcooliques" et "débit de boissons alcooliques": boissons ainsi que commerce et débit de boissons tels que définis par la législation fédérale sur l'alcool;</p>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER